

VOL. 7

MARS 1901

No. 3

BULLETIN
— DES —
RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

*Qui manet in patriâ et patriam cognoscere tenait.
Is mihi non civis sed peregrinus erit.*

PIERRE-GEORGES ROY

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE

RUE WOLFE

LÉVIS

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de mars : Sainte-Marie de Sayabec, Eugène Rouillard ; Testament de M. de Frontenac ; Saint-Luc, S.-A. Moreau, Ptre. ; Les prêtres nés à l'Islet, (Addition) ; Guillaume de Chazelles, Régis Roy ; Lettre de M. de Salaberry, père du héros de Châteauguay, à sir George Prevost ; Juges Canadiens-Français nommés de 1775 à 1812, Ignotus ; Le carême autrefois, P. G. R. ; Baie des Puants ; Membres du Conseil Spécial, F. J. Audet ; Le premier bateau à vapeur canadien, Eugène Rouillard ; L'abbé de Saint-Marc, P. G. R. ; Supérieurs du Séminaire de Québec, R. ; La Sœur Marie Morin, Ignotus ; Le service postal au commencement du régime anglais, E. Cruikshank ; La famille Bruchasi, G.-F. Baillargé ; Le Capitaine William G. Robins, L'abbé J.-O. Prince ; Questions, etc.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

Abonnement : \$2 par année.

LA DEVOTION A ST-ANTOINE DE PADOUE

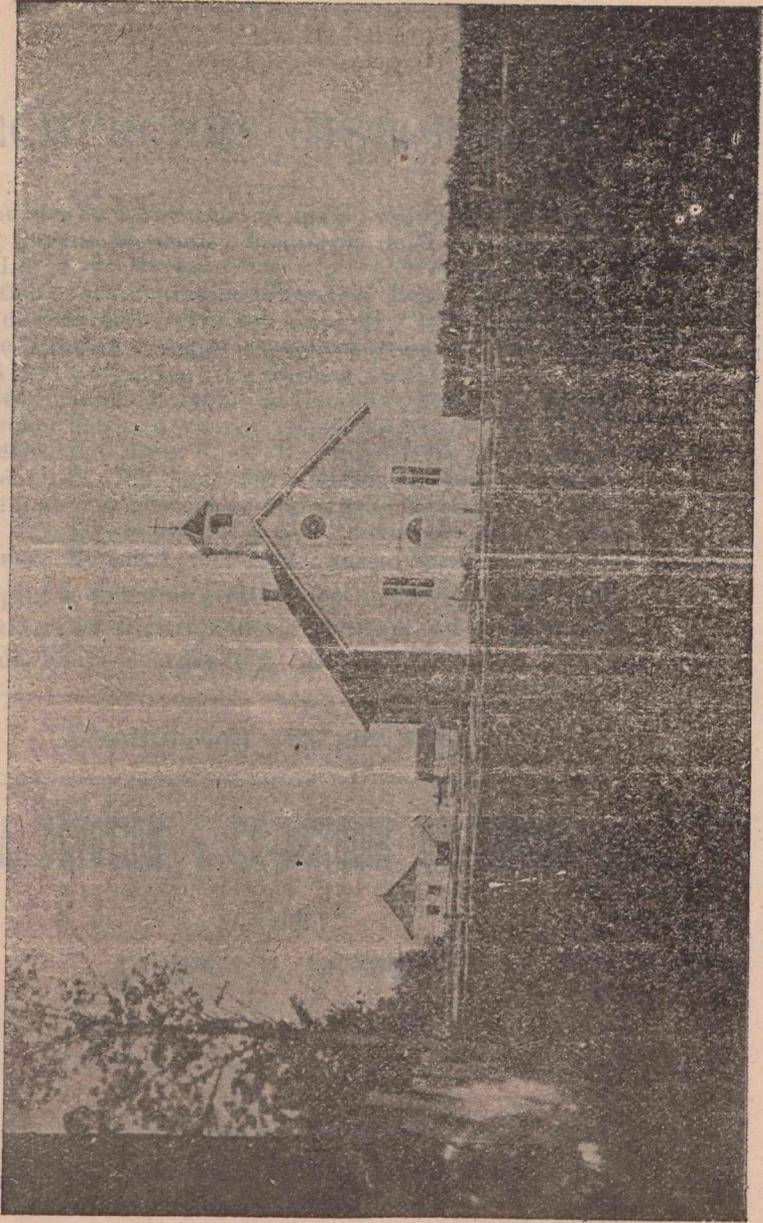
PAR

L'ABBE L.-A. LÉVÈQUE

Curé de St-Camille de Wotton

S'adresser à l'auteur ou à

Imprimerie Jeanne d'Arc, Aylmer-Est.



SAINTE-MARIE DE SAYABEC

RE
Sous
Sayabec,
Saint-
(Addit
de M.
George
1773 à
Banc
Le p
L'abbé
de Qu
en pos
shank
Wilm
Qu
Joe N
la rev

— 28 —

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 7 MARS 1901 No. 3

SAINTE MARIE DE SAYABEC

Sainte-Marie de Sayabec est une paroisse nouvelle, agréablement située à la tête du lac Matapédia et sur les rives de la rivière Sayabec. Sa distance de Québec est de 227 milles.

“ Sayabec est un mot miémac que les Canadiens et les Anglais prononcent *Sébec*. Il signifie “ rivière remplie.” En effet, la rivière Sayabec n'est presque pas navigable pour les esquifs même les plus légers. Elle est remplie de bois et surtout de chaussées de castors ” (P. G. R.).

L'église de Sainte-Marie de Sayabec a été érigée en 1892, par les soins de M. Chouinard, curé de Saint-Moïse, et elle se trouve à quelques arpents seulement de la station du chemin de fer Intercolonial.

M. l'abbé J.-C. Saindon est le premier curé résidant de Sainte-Marie de Sayabec, et c'est par ses soins qu'ont été construites près de l'église, deux bonnes maisons à deux étages, l'une servant de maison d'école, l'autre de presbytère.

La population actuelle de cette paroisse est d'à peu près 800 âmes, et grâce au commerce de bois qui s'y fait, à la fécondité du sol et à la facilité du défrichement, elle sera en peu d'années très prospère.

EUGÈNE ROUILLARD

TESTAMENT DE M. DE FRONTENAC

Pardevant les not^{res} Gardenotes du Roy en la ville et
Prevosté de Québec soussignez ;

Fut présent haut & puissant Seigr^r Messire Louis de
Buade, Comte de Palluau et de Frontenac, Con^{se} du Roy
en ses Con^{es}, Chevalier de l'ordre de St Louis, Gouver^{neur} Lieu-
tenant General pour Sa Majesté en tout ce pays de la Fran-
ce Septentrionale, Syndic apostolique, Père & protecteur
spirituel de l'ordre des Très R^{is} P. Recollets en ce dit pays,
gisant grièvement malade en son fauteuil, dans sa chambre,
au chateau de cette ville ; mais cependant sain d'esprit, mé-
moire et entendement ainsi qu'est apparu aux dicts no-
taires ; lequel Seigneur a dit que le grief mal qui le travaille
ne luy permettant pas de songer a l'état de ses affaires et
biens temporels pour en disposer présentement comme il
voudrait le pouvoir faire : Qu'au moins, ayant toujours eu
singulière intention et dévotion d'estre inhumé et enterré en
l'Eglise des d^s Pères Recollets de cette ville, il veut en ce
chef, faire, par ces présentes, son testament et ordonnance
de dernière volonté, pour éviter les obstacles et contradic-
tions qui pourraient y être apportées, sans cela, s'il arrive
qu'il plaise à Dieu le retirer de cette vye mortelle par cette
maladie sans avoir le temps de faire plus ample testament :
Pourquoi déclare le dit Seigneur qu'yl ordonne, veut et en-
tend, en ce cas, même pryé & requiert que son corps soit,
après son décez, porté, inhumé & enterré dans la dite église
des R^{is} Pères Recollets de cette d ville, en la manière et
avec les simples cérémonyes que les d pères jugeront à pro-
pos luy être convenables en la dite qualité de Syndic Apos-
tolique, père et protecteur spirituel de leur ordre en ce dit
pays ; Souhaitant et désirant que sa dévotion et piété soit
satisfaite à cet égard, sans empêchement ny obstacle de
quelque part que ce soit, telle étant sa dernière volonté.

Et comme Madame anne de la grange son épouse, peut souhaiter comme luy, que le cœur de luy seigneur testateur soit transporté en la Chapelle de Mess^{rs} de Montmort, dans l'Eglise St. Nicolas des Champs à Paris, en laquelle sont inhumés Mad^e de Montmort sa sœur, et Monsieur l'abbé d'Obasiné son oncle ; il veut qu'à cet effet son cœur soit séparé de son corps & mis en garde dans une boîte de plomb ou d'argent. Et au surplus donne et aumone en faveur des dits Rev^{ds} P. Recollets de ce pays, entre les mains du Sieur Boutteville, le syndic ordinaire et receveur de le^r aumones la Somme de quinze cents livres monnoye de France, pour être employé à l'achevement de la bâtisse ou autres nécessités de leur couvent de cette ville, à prendre sur les biens et effets qui se trouveront appartenans à luy seigneur testateur en ce d. pays au jour de son décez ; et ce à la charge de dire et célébrer par les d^s Rev^{ds} P. Recollets en le^r dite Eglise de cette ville, tous les jours, une messe basse pendant l'an du décez du dit Seigneur testateur pour le repos de son âme ; en outre un service annuel tous les ans à perpétuité a pareil jour de son d^e décez ; lequel service annuel il désire et veut être appliqué conjointement pour la dite Dame son épouse lors qu'elle sera décédée—Et pour faire exécuter son d^e présent testament a nommé et élu les Sieurs François Hazeur, marchand bourg^s de cette ville conjointement avec le Sieur Charles de Monseignat, son premier Secrétaire : comme aussi pour prendre soin de l'état du reste de ses affaires & biens qui peuvent être à présent ou luy venir cy-après en ce dit pays par les vaisseaux de l'an prochain : Pourquoy luy seigneur testateur pry Monsieur de Champigny Intendant de les appuyer de sa protection et autorité pour l'accomplissement de ce que dessus ; le priant aussy de régler ce qu'il jugera à propos à l'égard de tous ces domestiques pour qu'ils soient satisfaits—Donnant

et légant iceluy Seign testateur à Duchouquet son valet de chambre, toute sa garde-robe, consistant en ses habits linge & autre hardes d'ycelle avec la petite vaisselle d'argent dépendante de la d garde-robe ; et ce en considération des services que le d Duchouquet luy a rendu jusqu'à présent.

Et pour marque de la confiance qu'à luy Seign^r testateur aux protestations d'amitié que le dit Seign^r Intendant luy a faites, il le pryé d'accepter un crucifix de bois de Calambourg que Mad^e de Montmort, sa sœur lui a laissé en mourant et qⁱ a toujo^r gardé depuis comme une véritable relique et pryé aussi Madame l'Intendante de vouloir recevoir le Reliquaire ql avait accoutumé de porter, et qui est rempli des plus rares et plus précieuses reliques qui se peuvent rencontrer.

Et le dit présent testament accompli, ses domestiques et dettes contractées en ce pays étant payés auront soin les d' Exécuteurs de remettre en main de Madame la Comtesse, épouse de luy seigneur testateur, ce qui se trouvera du reste de ses dits biens en ce pays.

Ce fut ainsi fait, dicté et nommé de mot à mot, par le dit Seigneur testateur et à luy leu et relu par Génaple l'un des d Notaires, l'autre présent que le dit Seigneur a dit avoir bien entendu et être sa vraye intention et ordon^e de dernière volonté à laquelle il s'arrête seule ; déclarant qu'il révoque tous autres testaments qu'yl pourrait avoir cy-devant faits, se tenant uniquement au présent.

Faict et passé en la dite chambre du dit Seign^r testateur, après midy, sur les quatre heures le vingt deuxième jour de Novembre mil six cens quatre vingt-dix huit.

Et a le dit Seign^r testateur avec nous Not^{res} signé.

RAGEOT

LOUIS DE BUADE FRONTENAC

GÉNAPLE

SAINT-LUC

La paroisse de Saint-Luc, dans le diocèse de Montréal, le district d'Iberville, et le comté de Saint-Jean, est située sur la rive nord du Richelieu (dont elle comprend l'île Sainte-Thérèse), entre les paroisses de Chambly, La Prairie, L'Acadie et Saint-Jean.

Les habitants de la Côte des-Saints-Anges en la seigneurie de La Prairie, et du Côteau-des-Hêtres, en la baronie de Longueuil, firent, le 22 octobre 1798, une requête à Mgr Denault, évêque de Québec résidant à Longueuil, le suppliant d'ériger leur territoire en paroisse. Jusque-là ils avaient été desservis, d'abord à La Prairie, puis, depuis 1784, à Sainte-Marguerite de Blairfindie aussi appelée l'Acadie.

L'évêque ayant agréé leur demande, érigea leur paroisse sous le vocable de Saint-Luc, évangeliste, par son décret du 16 mai 1799. (1) L'établissement religieux en fut fixé, non sur les bords de la rivière, mais à l'intérieur des terres, au Côteau-des-Hêtres, à l'ouest du chemin de Saint-Jean, sur les terres de Jean Moreau, mon bisaïeul paternel, et de Jean Molleur, mon aïeul maternel, qui fournirent chacun trois arpents de terre en superficie. L'église, le presbytère et le cimetière y sont encore : l'église et le cimetière, au nord, sur le terrain de Jean Moreau ; le presbytère et les dépendances curiales, au sud, sur le terrain de Jean Molleur.

Le presbytère, pour la construction duquel on prit les formalités légales en 1800, fut construit en 1801. C'était une longue bâtisse de pierre servant de presbytère et de salle-des-habitants, au rez-de-chaussée, et de chapelle pour le culte, au premier étage. Il subsista jusque vers 1894, où il

(1) La notice historique de Saint-Luc dans " Le diocèse de Montréal à la fin du XIX^{ème} siècle ", dit que cette paroisse a été érigée en 1801 ; mais cette notice est tellement remplie de fautes historiques, qu'on n'en peut rien croire.

fut remplacé par une élégante bâtisse de briques rouges qui existe encore à la même place que l'ancienne.

L'église de pierre, ayant deux chapelles latérales et formant une croix latine, fut construite en 1826, et détruite accidentellement par un incendie (dans lequel périt le maire de la paroisse) dans la nuit du 3 au 4 juillet 1875. Elle fut reconstruite, en 1877, sur les mêmes murs latéraux, auxquels on fit subir de grandes réparations, et dont on enleva les chapelles latérales. La première église avait deux clochers : l'église actuelle n'en a qu'un. Les églises et les presbytères ont toujours été tournés vers l'est.

L'érection de la paroisse de Saint-Jean, en 1828, ayant beaucoup diminué le territoire et la population de Saint-Luc, les paroissiens de cette époque, se rappelant une promesse de Mgr J. J. Lartigue, alors auxiliaire de l'évêque de Québec pour le district de Montréal, demandèrent un agrandissement par ailleurs. Ce que leur accorda Mgr B. C. Panet, par son décret du 9 mai 1832, où certaines côtes de Sainte-Marguerite et de Chambly furent définitivement adjugées à Saint-Luc.

Enfin, le 25 juin 1878, Mgr E. C. Fabre, évêque de Montréal, donnait à Saint-Luc ses limites actuelles, en lui annexant plusieurs terres des seigneurie et paroisse de Chambly.

Saint-Luc a donné cinq prêtres à l'Eglise, savoir : MM. David Charland, ancien curé de Beauharnois ; Etienne Normandin, ancien curé de Lachenaie ; Hypolite Moreau, mon oncle, ancien curé des Cèdres et de Saint-Eustache, puis chanoine titulaire et vicaire général ; le révérend Père Dandurand, et moi-même, curé de Saint-Jacques-le-Mineur.

Les familles Denault, Marcil et Moreau, de Saint-Luc, ont aussi donné des religieuses à plusieurs communautés.

Saint-Luc a eu vingt-deux curés, dont suivent les noms :

1o. M. François Plessis-Bélaïr, 5 nov. 1801—14 août 1807 ;
2o. M. Charles Berthelot, 15 août 1807—21 juin 1813. (Inhumé à Saint Luc, le 16 avril 1830) ; 3o. M. Pierre Martin, 2 oct 1813—25 sept. 1819 ; 4o. M. François Demers, 30 sept. 1819—26 sept. 1821 (1) ; 5o. M. Isidore Poirier, 30 sept. 1821—4 oct. 1822 ; 6o. M. Rémi Gaulin, 4 déc. 1822—6 janv. 1825 (2) ; 7o. M. Jean-Olivier Giroux, 25 janv. 1825—3 oct. 1826 ; 8o. M. Magloire Blanchet, 10 oct. 1826—20 oct. 1828 (3) ; 9o. M. Edouard Crevier, 25 oct. 1828—5 sept. 1832 (4) ; 10o. M. Jean-Zéphirin Caron, 1er oct. 1832—15 sept. 1840 (5) ; 11o. M. Adrien Théberge, 14 oct. 1840—6 nov. 1841 ; 12o. M. Augustin Tessier, 15 nov. 1841—20 avril 1842 (6) ; 13o. M. Toussaint-Victor Papineau, 24 sept. 1842—22 sept. 1844 (7) ; 14o. M. Amable Blais, 1er oct. 1844—20 sept. 1847 ; 15o. M. Pierre Ménard, 12 oct. 1847—23 sept. 1850 ; 16o. M. Michel Quintal, 7 oct. 1850—22 oct. 1854 (8) ; 17o. M. Pierre Ménard, 30 oct. 1854—20 sept. 1856 ; 18o. M. Henri Morin, 30 sept. 1856—21 sept. 1866 ; 19o. M. Norbert Barret, 25 sept. 1866—7 mars 1884 ; 20o. M. Charles Coallier, 30 juin 1884—16 sept. 1896 ; 21o. M. Azarie Nicolas Dugas, 22 sept. 1896—18 sept. 1900 ; 22o. M. Jean-Baptiste Beauchemin, curé actuel, 23 sept. 1900.

(1) Il devint vicaire général.

(2) Il mourut évêque de Kingston.

(3) Frère de Mgr Norbert Blanchet, archevêque d'Oregon-City. Il devint lui-même évêque de Nesqually.

(4) Il devint vicaire général et fonda le Petit Séminaire de Sainte-Marie-de-Monnoir.

(5) Il mourut vicaire général.

(6) Inhumé à Saint-Luc, le 8 oct. 1842. Les "Mélanges Religieux" en donnent une courte, mais élogieuse notice nécrologique.

(7) Frère de Phon. Louis-Joseph Papineau. Il signa d'abord comme desservant, et n'a pris le titre de curé qu'après la mort de M. Tessier.

(8) Il s'est retiré à Saint-Luc, où il a été domicilié jusqu'à sa mort. Inhumé à Boucherville, où il mourut.

Entre MM. Berthelot et Martin, MM. Pierre Nicolas Leduc et René Paschal Lanctôt, vicaire et curé de l'Acadie, et Pierre Robitaille, aumônier des troupes à l'Île-aux-Noix et à Chambly, ont signé plusieurs actes, en venant porter secours au curé malade de Saint-Luc.

Entre M. M. Poirier et Gaulin, M. Bernard Benjamin Deçoigne a signé des actes comme desservant.

De même, MM. Lamothe, entre MM. Caron et Crevier ; Hypolite Moreau, entre MM. Caron et Thérberge ; J.-Bte-A. Brouillet, entre MM. Tessier et Papineau ; et V. Dupuis, entre MM. Barret et Coallier, ont signé comme desservants ; mais aucun d'eux n'a été curé de Saint-Luc.

La paroisse de Saint-Luc, où se sont fait 199 baptêmes, 39 mariages et 70 sépultures en 1822 (le nombre des baptêmes ayant dépassé 200 en 1821) n'a plus guère qu'une moyenne de 25 baptêmes, 4 mariages et 8 sépultures par année. Le nombre de ses communicants, après avoir dépassé vers 1825 le chiffre de mille, est aujourd'hui réduit à environ 450. C'est un centre religieux, qui a décliné depuis l'établissement de Saint-Jean, il est vrai, mais encore, pourtant, les prêtres le disent une des plus jolies petites paroisses du diocèse de Montréal.

S.-A. MOREAU, Ptre

LES PRÊTRES NÉS À L'ISLET (ADDITION)

M. Charles-Onésime Cloutier, né le 23 décembre 1862, du mariage de François Cloutier et d'Elisabeth Caron. Ordonné prêtre à Saint-Joseph de Lévis, le 23 juin 1889. Professeur au collège de Lévis jusqu'en 1897. Aumônier de l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, à Lévis, pendant quelques mois, puis vicaire à la paroisse de l'Immaculée Conception de Taunton, Mass, E. U., pendant 11 mois. Depuis septembre 1898, M. Cloutier remplit avec beaucoup de zèle et de succès les fonctions de directeur des élèves au collège de Lévis.

GUILLAUME DE CHAZELLES

Le 2 novembre 1724, M. Bégon remerciait le ministre de l'avoir nommé intendant du Hâvre.

M. de Chazelles fut nommé pour le remplacer, à l'intendance de la Nouvelle-France. Il s'embarqua, probablement à Rochefort, en juillet 1725, sur la flûte *Le Chameau*.

Garneau, (Vol. II, p. 114, *Histoire du Canada*) dit qu'une tempête surprit ce bâtiment à l'entrée du golfe St-Laurent, et le jeta, au milieu de la nuit, sur les récifs de l'île du Cap Breton, et que personne ne fut sauvé.

M. le ministre, écrivant de Fontainebleau, le 21 octobre 1725, à M. de Beauharnois : " La flûte *Le Chameau* a péri à trois lieues de Louisbourg, la nuit du 27 au 28 août, par un coup de vent du sud-est, très violent, et personne n'a échappé. On me mande, ajoute-t-il, que le corps de M. Chazelles, a été reconnu parmi les noyés qui sont venus à la côte, et tant d'autres circonstances qu'il n'y a pas à douter de la perte. On présume que ce bâtiment avait une voie d'eau qui avait déterminé M. de Saint-James, de relâcher à Louisbourg pour radouber ; car par les débris qui ont été trouvés à la côte sa mâture était entière." (1)

L'on remarquera que le ministre attribue d'abord la perte du *Chameau* à un violent coup de vent du sud-est, ce qui ne ressemble pas à une tempête. Plus loin, il dit qu'il est présumable que ce vaisseau fit une voie d'eau, et que le commandant dévia de sa course pour le radouber à Louisbourg.

Montcalm s'en venant au Canada, en 1756, nous fait voir, dans son *Journal*, combien la navigation transatlantique n'était rien moins que sûre. Le bâtiment qui le portait approchait de l'Amérique, mais on ne savait pas au juste où l'on était. De temps en temps, on faisait descendre

(1) Documents relatifs à la Nouvelle-France, Québec 1884, Vol. III, p. 124.

la sonde dans la mer afin de reconnaître si l'on avait enfin sous quille l'un des bancs de Terre-Neuve. On s'y trouve enfin, ce qui permet de se fixer, mais bientôt voilà qu'un brouillard épais couvre la surface des eaux et que la route devient encore incertaine. La brume se dissipant, quelque temps après, on se trouve à la hauteur du Cap Raye. C'est ce qui fait dire à Montcalm (en passant), dans son *Journal* : " Le brouillard occasionna en 1725, la perte du *Chameau*, commandé par de très bons officiers et conduit par le pilote Chavitau, le plus pratique de ces mers ; *il se croyait à la hauteur du Cap Raye et il se brisa contre l'île Royale.* " (1)

Est-il ici question de tempête ? Nullement.

* * *

Il existait dans la Haute Auvergne, jadis, deux fiefs importants du nom de Chazelles : l'un, dans la paroisse d'Auriac, entre Bresle et Massiac, possédé de temps immémorial par la maison de Chavagnac ; l'autre est un chef-lieu de commune du canton de Ruines, près de Saint-Flour, et c'est vraisemblablement ce dernier qui a donné son nom à la famille de *Chazelles*, de noblesse d'ancienne extraction qui fait l'objet de cette notice, qui est connue depuis Gérard de Chazelles, vivant en 1266, et Pons de Chazelles, damoiseau en 1286.

Guillaume de Chazelles, forme le huitième chaînon dans la filiation. Il était Ecuyer ; conseiller du Roi ; lieutenant et magistrat en la viguerie royale de Roquemaure. Il épousa le 26 octobre 1660, Jeanne de Zanobis dont il eut :

Jean-Pierre ;

Henri, mort en 1725, Intendant du Canada ;

(1) *Journal de Montcalm*, p. 48.

François ;

Jean ;

Guilhem (ou Guillaume) de Chazelles, qui fut appelé à l'intendance du Canada et périt en revenant en France, sur le vaisseau du Roi, *le Chameau* ;

Et Jeanne de Chazelles. (1)

Bon ! Le juge d'Armes qui a enregistré ces détails généalogiques a fait son ouvrage d'une manière médiocre, n'est-ce pas ? Car, en notant que M. Henri avait été intendant du Canada, il aurait du avoir des données, pour appuyer cette assertion. Mais à mon idée c'est plutôt Guillaume de Chazelles qui porte le même nom que son père, qui fut notre intendant. Le généalogiste l'inscrit comme ayant périt en mer en revenant du Canada, sur le *Chameau*, en 1725.

Il fournit plus de détails sur celui-ci sans toutefois s'empêcher de faire erreur, car, comme on le sait le bâtiment royal fit naufrage en allant au Canada.

Les Chazelles étaient d'Auvergne et de Languedoc, comtes de Chazelles et de Chusclan ; barons de Lunac ; seigneurs de la Boissière, Luc, Bagnet, Pujols, Beauregard, Aillet, Roche-Salesse, Courdes, Montirat, Rieux, etc...

Leurs armes dont nous donnons plus loin un dessin sont décrites comme suit : " *D'azur, à une tête de léopard d'or, lampassée de gueules ; au chef cousu de gueules, chargé à dextre d'un croissant d'argent, et à senestre, d'une étoile du même.*

Supports : *deux lions.*

Couronne : *de comte.*

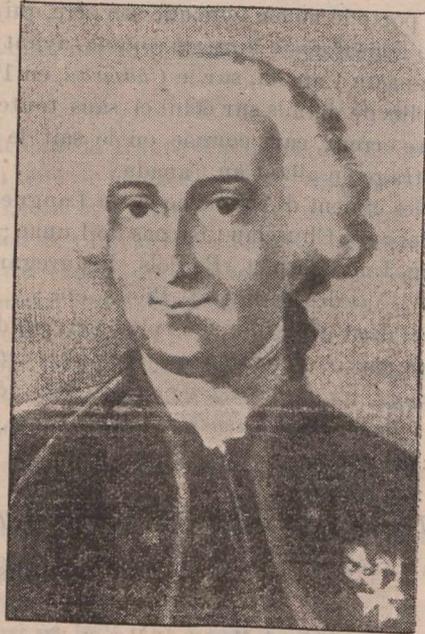
Devise : *Toujours prêt à servir, et à s'effacer quand il a servi.*

RÉGIS ROY

(1) " *Nobiliaire Universel*," Vte de Magny. vol II, p. 68. 1855.



ARMES DES CHAZELLES



MONTCALM

LETTRE DE M. DE SALABERRY, PÈRE DU HÉROS
DE CHATEAUGUAY, À SIR GEORGE PREVOST

A Son Excellence Sir George Prevost, etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence

Me permettre d'écrire, puisque je ne peux sortir. J'en suis empêché par une maladie opiniâtre et apparemment dangereuse, puisqu'encore hier j'ai tombé sans connaissance sur le plancher. Je suis bien privé par les accidents d'aller vous rendre mes respects, avant que vous nous laissiez.

Sir George, vous partez pour vous justifier—Quoi ! une justification de vous ! Qui pouvait s'y attendre ! Mais s'il en faut une, la voici d'un mot : *Le Canada est encore à l'Angleterre*. Cela répond à tout. De résultat est tout, il est frappant, il est grand. Voilà *un fait*, celui-là : on ne peut le nier. Devant lui doivent disparaître les vaines paroles, les accusations sophistiquées ; sous lui doivent succomber les efforts de la malveillance, l'envie, les passions haineuses ; mais le mérite et la vertu sont sujets à la persécution. Vous en triompherez glorieusement : J'ose vous le prédire avec assurance, et je le souhaite du profond de mon cœur, comme je souhaite aussi tous les bonheurs pour vous, Sir George, et pour ce qui vous est cher. Avec ces vrais sentiments, et ceux du plus grand respect, j'ai l'honneur de me sou-

crire,

Mon général,

De Votre Excellence,

Le très humble, très-obéissant

Et très dévoué serviteur,

L. DE SALABERRY, Col. M.

Québec.

A Beauport, 28 mars 1815.

P. S. Oui, les Canadiens sont encore à l'Angleterre, mais

n'y seraient plus sans un effort persévérant de prudence, d'activité, de patience courageuse, et d'habileté consommée, dans un commandement et un genre de guerre aussi difficiles dont la conduite exige un art tout particulier. Voilà ce qu'avoueront tous ceux qui ont de vraies connaissances de la nature de ces pays de situations si extraordinaires, à des prodigieuses distances, à travers des forêts immenses.

Ce ne sont pas des guerres d'Europe, où sous un beau ciel et dans des riches plaines cultivées, toutes les parties d'armées se touchent, ou sont toujours à portée de se donner la main, dans des localités rapprochées et dont les communications sont si faciles. Daignez, mon Général, traiter mes réflexions avec indulgence, puisqu'elles viennent d'un vieux et loyal soldat, qui a commencé à faire la guerre, il y a précisément quarante ans cette année.

JUGES CANADIENS-FRANÇAIS NOMMÉS DE
1775 à 1812

A QUÉBEC

Jean-Claude Panet.....	1775-78
Pierre Panet (frère du précédent).....	1778-93
Pierre-Amable de Bonne.....	1794-1812
Olivier Perrault.....	1812 1827

A MONTRÉAL

René-Ovide Hertel de Rouville.....	1775-1793
Jean-Antoine Panet, (fils de Jean-Claude).....	1794-1795
Pierre-Louis Panet, (fils de Pierre et cousin du précédent).....	1795-1812
Louis-Charles Foucher.....	1812-1829

AUX TROIS-RIVIERES

Pierre-Louis Descheneaux.....	1795-1802
Louis-Charles Foucher.....	1803-1812
Pierre Bédard.....	1812-1829

IGNOTUS

LE CARÊME AUTREFOIS

On ne badinait pas sur l'observation du carême dans les premiers temps de la colonie française au Canada.

Pendant le carême de 1670, Louis Gaboury, habitant de l'île d'Orléans, ayant mangé de la viande sans en demander permission à l'Eglise, fut dénoncé au juge prévôt de Liret par Etienne Beaufile, un de ses voisins.

Gaboury fut condamné à être attaché au poteau public pendant trois heures, puis à être conduit à la porte de la chapelle de l'île d'Orléans, et là, à genoux, mains jointes et tête nue, demander pardon à Dieu, au Roi et à la justice. Il devait en outre payer une amende de vingt livres applicable aux œuvres pies de sa paroisse et donner à son dénonciateur une vache et une somme équivalente à son profit pendant un an.

Gaboury trouvant la sentence un peu forte appela au Conseil Souverain. Celui-ci mit l'appel à néant, mais corrigea le jugement du juge de Liret en condamnant Gaboury à donner à Beaufile une somme de soixante livres au lieu d'une vache. L'amende fut portée à vingt-cinq livres, dont la moitié payable à l'œuvre de l'église paroissiale de l'île d'Orléans et l'autre moitié à l'huissier LeVasseur en déduction de ce qui lui était dû.

P. G. R.

BAIE DES PUANTS

Anjourd'hui Green Bay—Baie Verte—sur la côte ouest du lac Michigan.

L'origine de ce nom est contestée. Les uns disent qu'il signifie simplement baie de l'eau amère ou salée ; Marquette combat cette opinion ; pour lui ce nom s'explique par le caractère marécageux des rives de la baie, d'où s'élèvent " de méchantes vapeurs."

RÉPONSES

Membres du Conseil Special. (VII, II, 778.) —

Le Conseil Spécial du Bas-Canada fut créé le 15 février 1838, et le 2 avril suivant des commissions nommaient les messieurs suivants membres de ce conseil :

Honorables James Cuthbert, Berthier ; Toussaint Pothier, de Montréal ; Chs. Etienne C. de Léry, de Québec ; James Stuart, de Québec ; Peter McGill, de Montréal ; Marc P. de S. Laterrière, des Eboulements ; Barthélemy Joliette, de l'Industrie (Joliette) ; Pierre de Rocheblave, de Montréal ; John Neilson, de Québec ; Amable Dionne, de Kamouraska ; Samuel Gerrard, de Montréal ; Jules Quesnel, de Montréal ; Wm-P. Christie ; Chs.-E. Casgrain, de la Rivière-Ouelle ; William Walker, de Québec ; Joseph-E. Faribeault, de l'Assomption ; John Molson, de Montréal ; Etienne Mayrand, de la Rivière du Loup ; Paul Holland Knowlton, de Brome ; Turton Penn, de Montréal ; Joseph Dionne, de St-Pierre de Nicolet ; Ichabod Smith, de Stanstead ; Thomas Brown Anderson, de Mégantic ; Thomas Austin, d'Ascot.

Ces commissions furent révoquées le 1er juin suivant et le 2 novembre 1838, de nouvelles lettres patentes nommaient tous les anciens membres à l'exception de trois : MM. Jas. Stuart, Ichabod Smith et Thos. B. Anderson ; et les noms de MM. George Moffatt et Dominique Mondélet, tous deux de Montréal, étaient ajoutés aux anciens.

Le 28 juin 1838, les messieurs suivants avaient été nommés :

Honorables Charles Buller ; colonel George Couper ; Lt colonel Charles Grey ; major général James McDonnell, K. C. B., K. C. H. ; Sir Charles Paget, G. C. H., vice-amiral, etc.

Le 4 juillet, le nom du major général John Clitherow fut

ajouté ainsi que celui d'Arthur Buller, le 22 août. Ces six commissions furent annulées le 2 novembre 1838.

Le 19 janvier 1839 de nouvelles commissions furent données à tous ceux qui avaient été nommés le 2 novembre 1838.

M. M. Robert U. Harwood, de Vaudreuil, et Edward Hale, de Sherbrooke, furent nommés le 1er août 1839.

Le 19 septembre suivant, de nouvelles commissions nommaient MM. Robert U. Harwood, Edward Hale, de Sherbrooke, John Wainwright, d'Argenteuil, et Edward Hale, de Portneuf.

M. Jean Baptiste Taché, de Kamouraska, fut fait membre du Conseil le 30 septembre 1839, et M. James Stuart, le 11 novembre suivant.

MM. Charles Richard Ogden, de Québec; Dominick Daly, de Québec; colonel Frederick Geo. Heriot, C. B., de Drummondville, furent nommés le 16 avril 1840.

Enfin M. Henry Black, de Québec, devint membre du Conseil Spécial le 18 avril et M. Charles C. Day, de Montréal, le 23 mai 1840.

F. J. AUDET

Le premier bateau à vapeur canadien. (VII, II, 775.)—En 1809, deux ans seulement après que le premier bateau à vapeur, le *Clermont*, eût franchi la rivière Hudson, aux acclamations de toute une population émerveillée d'un pareil phénomène, un industriel canadien, de Montréal, l'honorable John Molson, concevait à son tour l'ingénieuse idée d'établir une ligne de navigation à vapeur entre la grande métropole commerciale et Québec.

Comme c'était une première expérience et que l'on ne pouvait pressentir à cette époque si l'entreprise serait lucrative, M. Molson ne se décida tout d'abord qu'à construire un petit vaisseau jaugeant tout au plus quarante ton-

nes, avec soixante-quinze pieds de quille et mesurant quatre-vingt-cinq pieds de longueur sur le pont.

Ajoutons que le nouveau bateau—que l'on baptisa l'*Accomodation*—était pourvu d'un engin fabriqué aux anciennes usines de Trois-Rivières, et muni, sur ses côtés, de roues perpendiculaires à double rayon, sur bande circulaire.

Nos annales, qui sont assez sobres de détails sur la construction du premier bateau à vapeur canadien qui ait fait connaissance avec le Saint-Laurent, nous ont conservé toutefois la date du premier voyage de l'*Accomodation*.

Ce fut le premier novembre 1809, à deux heures et demie de l'après-midi d'un mercredi, que l'*Accomodation*, pourvue d'une machine à vapeur, se mit en route pour Québec.

Il arriva dans notre ville, le samedi matin, 4 novembre, à huit heures précises. Le trajet ne se fit pas tout d'un trait, car les annales rapportent que l'*Accomodation* fit halte sur son parcours—probablement la nuit—et resta trente heures à l'ancre.

En somme, la traversée s'était faite en trente-six heures, avec le courant, et la vitesse moyenne avait été un peu moins de cinq milles à l'heure. Sur ces trente-six heures, l'on en avait pris vingt-quatre pour atteindre la ville de Trois-Rivières.

Sans être aménagé princièrement comme les bateaux qui circulent présentement entre les deux villes, l'*Accomodation* offrait néanmoins un certain confort aux passagers. L'on y avait installé des cabines pour une vingtaine de passagers, mais pour le premier voyage, dix passagers seulement s'étaient inscrits pour Québec.

Le prix du passage n'était pas exorbitant. L'on payait huit piastres pour descendre et neuf piastres pour monter.

Le retour de l'*Accommodation*—pour une raison ou pour une autre—fut moins heureux que la descente. L'on prit un peu plus d'une semaine avant de parvenir à Montréal.

EUGÈNE ROUILLARD

L'abbé de Saint-Marc. (VII, II, 774.)—M. l'abbé Joseph-Jean-Baptiste de Saint-Marc, aumônier des Ursulines des Trois-Rivières de 1796 à 1802, appartenait au diocèse d'Aire et de Dax. Il avait été curé de Grenade sur l'Adour dans les Landes. La Révolution le força d'émigrer.

Après le Concordat, il rentra en France, et fut nommé curé de Mont-de-Marsan. C'est là qu'il mourut en 1842. Il est inhumé dans le cimetière de la ville

Son souvenir est encore vivant et vénéré dans les Landes.

M. l'abbé de Saint-Marc était chevalier de la Légion d'honneur.

Les dames du couvent de Lorette à Mont-de-Marsan possèdent un beau portrait très ressemblant de M. de Saint-Marc. Les Ursulines des Trois-Rivières ont obtenu une photographie de ce portrait.

P. G. R.

Supérieurs du Séminaire de Québec. (V, X, 670.)—MM. Henri de Bernières, 1665 ; Louis Ango des Maizerets, 1672 ; Henri de Bernières, 1673 ; Louis Ango des Maizerets, 1683 ; Henri de Bernières, 1685 ; Louis Ango des Maizerets, 1688 ; Henri de Bernières, 1693 ; Louis Ango des Maizerets, 1698 ; Charles Glandelet, 1721 ; Thomas Thibault, 1723 ; Etienne Boullard, 1724 ; Jean Lyon Saint-Ferréol, 1726 ; François-Elzéar Vallier, 1734 ; André-Joseph-Mathurin Jacrau, 1747 ; Augustin Lalane, 1748 ; François-Sorbier de Villars, 1750 ; Colomban-Sébastien Pressard, 1756 ; Urbain Boiret, 1762 ; Henri-François

Gravé de la Rive, 1768 ; Urbain Boiret (décédé le 5 novembre), 1774 ; Jean-François Hubert, 1774 ; Henri-François Gravé, 1778 ; Thomas-Laurent Bédard, 1781 ; Henri-François Gravé, 1787 ; Thomas-Laurent Bédard, 1793 ; Antoine-Bernardin Robert, 1795 ; Henri-François Gravé, 1798 ; Antoine-Bernardin Robert, 1802 ; Jean-Baptiste Lahaille, 1805 ; Antoine-Bernardin Robert, 1809 ; Jérôme Demers, 1815 ; Antoine Parant, 1821 ; Jérôme Demers, 1824 ; Antoine Parant, 1830 ; Jérôme Demers, 1836 ; Antoine Parant, 1842 ; Louis Gingras, 1848 ; Louis-Jacques Casault, 1851 ; Elzéar-Alexandre Taschereau, 1860 ; Michel-Edouard Méthot, 1866 ; Elzéar-Alexandre Taschereau, 1869 ; Thomas-Etienne Hamel, 1871 ; Michel-Edouard Méthot, 1880 ; Thomas-Etienne Hamel, 1883 ; Michel-Edouard Méthot, 1886 ; Benjamin Pâquet, 1887 ; J.-Clovis-K. Laflamme, 1893 ; Olivier-E. Mathieu, 1899. R.

La Sœur Marie Morin. (VI, XII, 763.)—La sœur Marie Morin a bien été la première religieuse canadienne à Montréal. Mais à Québec, plusieurs enfants du sol l'avaient précédée dans la vie monastique.

La première en date est Marie-Françoise Giffard. Le 4 juin 1634, jour de la Pentecôte, Robert Giffard, originaire du Perche, arrivait à Québec à bord d'un navire commandé par le capitaine de Nesle. Sa femme l'accompagnait. Huit jours après son arrivée, le dimanche de la Sainte-Trinité, elle donnait le jour à une fille, qui fut baptisée le lendemain sous les noms de Marie-Françoise. Il y a quelque confusion à ce sujet dans le *Dictionnaire généalogique*. Il fait marier cette enfant, née le 11 juin 1634, avec Jean Juchereau, le 21 novembre 1645. Elle n'aurait eu que 11 ans. Cela paraît un peu prématuré. Il est plus naturel de croire que monsieur et madame Giffard avaient une fille née en France, et que c'est celle-là qui devint madame Juchereau en 1645.

Marie-Françoise Giffard n'avait pas encore 13 ans lorsqu'elle demanda son entrée à l'Hôtel-Dieu de Québec en octobre 1646. Elle fit profession le 10 août 1650. Elle mourut le 15 mars 1657, à l'âge de vingt-trois ans, moins trois mois. On lit à son sujet dans l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu* :

“ La même année (15 mars 1657), mourut la mère Marie-Françoise Giffard de Saint-Ignace, à l'âge de vingt-trois ans. Elle était fille du sieur Robert Giffard, seigneur de Beauport, cet excellent ami dont les services, comme médecin de la communauté, avaient été inappréciables depuis l'origine de la fondation. On lui avait donné en religion le nom de la première supérieure de Québec pour perpétuer le souvenir de ses vertus. Mademoiselle Giffard fut la première canadienne qui se soit consacrée à Dieu par la profession religieuse. “ Elle s'acquittait de toutes ses obligations, disent les Annales, avec une ferveur et une perfection que nous admirons. Elle était pleine d'esprit, d'une grande douceur et d'une prudence au-dessus de son âge. Son innocence et sa piété étaient angéliques. Elle avait une humilité sincère et profonde, une charité ardente et une fidélité exacte à tout souffrir pour Dieu. Tout le pays accourut à ses funérailles, bénissant le Seigneur de ce que cette colonie avait donné au ciel une si belle fleur. Comme sa vie était un modèle de toutes les vertus, sa mort nous causa une affliction sensible, quoiqu'elle fut adoucie par une consolation secrète qui nous assurait de son bonheur.”

“ Peu de temps avant sa mort, madame Juchereau de La Ferté, sa sœur, lui ayant amené une de ses enfants, Jeanne-Françoise, qui n'était encore âgée que de six ans et demi, la mère de Saint-Ignace la fit approcher de son lit, et l'ayant bénie avec une vive expression de tendresse, elle lui dit d'un ton inspiré : “ Ma chère petite fille, sois toujours bien bonne et bien pieuse ; car Dieu te destine à devenir une sainte hospitalière. Je te lègue mon nom de religion

que tu porteras un jour dans cette communauté ! ” En effet, cette enfant devint plus tard la célèbre mère Juchereau de Saint-Ignace.

Marie-Françoise Giffard fut incontestablement la première religieuse canadienne de naissance. Son entrée en religion date de 1646. Fouillez tant que vous voudrez les annales de nos communautés, vous n'en trouverez pas d'antérieures.

La seconde religieuse canadienne fut une ursuline, Geneviève Bourdon, fille de Jean Bourdon, ingénieur, dessinateur, procureur général, etc.

Elle prononça ses vœux le 25 novembre 1654.

L'exemple de Geneviève Bourdon fut contagieux. Ses quatre sœurs entrèrent après elle en religion. Marie Bourdon, née en 1640, fut admise à l'Hôtel-Dieu, le 27 avril 1653, et fit profession le 7 novembre 1656. Elle fut la troisième religieuse canadienne.

La quatrième, fut encore une demoiselle Bourdon, sœur des deux précédentes. Marie-Marguerite Bourdon, née à Québec le 12 octobre 1642, entra à l'Hôtel-Dieu le 23 janvier 1657, et fit profession le 15 octobre 1658. Elle fut une des fondatrices de l'Hôpital Général, et mourut en 1706.

La liste se continue par une jeune huronne, Geneviève-Agnès Skannud-Haroi, qui fut admise au noviciat de l'Hôtel-Dieu, le 25 mars 1657, et à la profession le 3 novembre 1657, jour même de sa mort. “ C'est le seul exemple que fournissent nos annales d'une fille sauvagesse qui ait fait des vœux de religion, ” écrit l'auteur de *l'Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*. Cette hospitalière de race huronne fut la cinquième religieuse née au Canada.

La sixième fut encore une fille du sieur Jean Bourdon. Anne Bourdon, née le 29 août 1644, entra au noviciat des Ursulines le 8 septembre 1658 et prononça ses vœux le 30 septembre 1660.

La septième religieuse canadienne fut Melle Jeanne Godefroy, fille de Jean Godefroy, sieur de Linctôt, et de Marie LeNeuf de la Potherie. Elle était née aux Trois-Rivières, le 11 avril 1644, et était entrée comme pensionnaire aux Ursulines, à l'âge de cinq ans. Elle fut l'élève chérie de la Mère de l'Incarnation. Elle prit le saint habit le 9 octobre 1659. Mgr de Laval présida à la cérémonie et prononça le sermon. Ce fut la première prise d'habit présidée par un évêque, sur les bords du Saint-Laurent. Jeanne Godefroy fit profession le 1er août 1661.

Enfin, la huitième religieuse canadienne, fut Melle Marie Morin, née le 19 mars 1649 ; élève des Ursulines en 1660 ; entrée au noviciat de l'Hôtel-Dieu de Montréal en 1662 ; supérieure, lors de l'incendie de cette maison en 1695, morte en 1733.

IGNOTUS

Le service postal au commencement du régime anglais. (II, III, 165.)—Peu après la guerre de la Révolution Américaine, le général Haldimand, convaincu de la nécessité d'une voie de communication, par terre, entre Québec et le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, fit percer un chemin de pied à travers la forêt épaisse qui s'étendait alors de Kamouraska au lac Témiscouata, et de là le long de la Madawaska et de la rivière Saint-Jean jusqu'aux établissements de la baie de Fundy. A l'été de 1787, Hugh Finlay, qui avait été député maître-général des postes pour le Massachusetts avant la révolte de cette province, fut envoyé par lord Dorchester, successeur de Haldimand, au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Ecosse, pour établir, pendant les mois d'hiver, une malle mensuelle entre Québec et Halifax, parce que la communication entre Québec et l'Angleterre par voie de New-York n'était pas sûre.

Cette malle devait se transporter par le chemin ouvert par Haldimand.

Le 3 octobre, Dorchester informait lord Sydney que Finlay était de retour et qu'il avait fait des arrangements satisfaisants avec les députés-maîtres des postes de ces provinces pour l'emploi de "messagers à pied" pour porter les lettres. Six malles par an, estimait-il, paieront les dépenses de ce chemin, et comme chaque province vantait les avantages de son propre port, il suggérait que les malles d'Angleterre fussent envoyées alternativement à Halifax et à Saint-Jean, jusqu'à ce que l'expérience démontrât lequel de ces deux ports était le meilleur. Il conseillait aussi de se servir de la route de New-York jusqu'à ce que la nouvelle voie fut assez en ordre pour permettre aux chevaux d'y passer. Dorchester recommandait que les bureaux de poste fussent placés sous le contrôle d'un seul officiel qui serait connu sous le nom de député-maître général des postes pour l'Amérique Britannique du Nord.

Il suggérait Finlay comme la personne la plus capable de remplir cette position. Un mois plus tard, le 8 novembre 1787, Finlay était nommé ; et Sydney informait le gouverneur-général qu'un service mensuel des malles était établi entre Londres et Halifax. Toutes les dépenses devaient être sous le contrôle des agents du bureau de poste.

Lorsque, six ans plus tard, la guerre fut déclarée entre la France et l'Angleterre, les nombreux corsaires qui sillonnèrent la mer, forcèrent les paquebot à abandonner leur route ordinaire à New-York ; ils se rendirent directement à Halifax, hiver comme été. Ce ne fut qu'après deux années qu'ils purent reprendre leur ancienne route.

Le 5 avril 1800, Finlay était remplacé par George Heriot, plus connu aujourd'hui par un récit de voyages au Canada publié sept ans plus tard. Le service postal fut graduellement étendu et amélioré par lui, mais pas assez rapidement

pour satisfaire un certain nombre de marchands. Le 26 janvier 1811, un mémoire était adressé aux lords du Conseil Privé par Simon McGillivray, A. Gillespie, William Hamilton, Charles Idle, Thomas Forsyth, John Inglis, John Bainbridge et sept autres. Ils se plaignaient que la malle mettait trois semaines à franchir l'espace entre Québec et Halifax, et trois semaines également pour franchir la distance entre Québec et York, quand on pouvait faire le trajet dans l'une ou l'autre direction en six jours. Plusieurs marchands préféraient envoyer leurs lettres plutôt par des occasions que par la malle. En conséquence, les marchands qui se servaient de la malle ne pouvaient lutter avec les marchands qui avaient la chance de trouver des messagers.

Heriot remarque que franchir la distance entre Québec et Halifax en six jours est une marche extraordinairement rapide, car la distance est de 633 milles dont 368 à parcourir à pied et de jour seulement à cause des rivières qu'il était dangereux de traverser la nuit. Le 23 avril 1811, il fait à Francis Freeling un rapport général sur le service postal de toutes les provinces.

La malle est transportée du Nouveau-Brunswick à Québec et vice versa par deux courriers, dont l'un part de Québec et l'autre de Fredericton tous les quinze jours en été et tous les mois en hiver. La distance est de 361 milles ; le coût du transport des malles, 240 louis. Il y a une malle une fois par semaine entre Fredericton et Saint-Jean, N.B., distance de 82 milles, au prix de 91 louis et 5 shellings. Il y a deux paquebots par semaine à travers la baie de Fundy, entre Saint-Jean et Digby, N. E., 36½ milles, au coût de 350 louis. Il y a un courrier deux fois par semaine entre Digby et Annapolis, distance de 20 milles, à 50 louis, et un courrier entre Annapolis et Halifax une fois par semaine, 133½ milles au prix de 260 louis. Un courrier laisse Montréal le lundi

soir pour Swanton, Vermont, où il attend la malle des Etats-Unis et revient le samedi soir avec la dernière malle de Boston. (Les malles d'Angleterre viennent d'ordinaire par cette route). Il a un salaire de 156 louis par année. Depuis le commencement de cette année la poste est établie de Montréal à Kingston. La distance est de deux cent milles. Le courrier fait ce trajet une fois par quinze jours et a un salaire de 100 louis. On se propose d'établir la poste jusqu'à York, pendant les mois où la navigation est arrêtée. La dépense sera d'environ 80 louis. La poste entre Québec et Montréal se transporte deux fois par semaine de chacune de ces deux villes. Les courriers laissent les maisons de poste le lundi soir à 5 heures et arrivent le mercredi suivant. Ils partent de nouveau le jeudi soir et arrivent le samedi soir. Entre ces deux villes il y a trois ville-postes : Trois-Rivières, à 90 milles de Québec et à la même distance de Montréal ; Berthier, à 45 milles de Trois-Rivières et à égale distance de Montréal ; et l'Assomption, à 22 milles de Montréal. On charge 8 sous pour le transport d'une lettre de Québec à Montréal. Les dépenses pour le transport des malles pour une année s'élèvent à 604 louis sterling. C'est le 5 avril 1800 que j'ai pris la direction du département de la poste dans la province de l'Amérique du Nord. Le revenu pour l'année qui suivit fut de 884 louis et pour les derniers douze mois il s'est élevé à 2,514 louis sterling. Il y a sur la route entre Québec et Montréal environ 27 personnes dont les maisons sont à sept ou huit milles les unes des autres et qui tiennent 4 ou 5 chevaux chacune, avec des voitures appelées communément calèches. Ces véhicules font en moyenne six milles à l'heure. On perd un temps considérable aux relais, et les voyageurs attendent souvent une demi-heure à chaque relai, de sorte qu'ils perdent 14 heures de Montréal à Québec. Le prix légal du

transport est de un chelin par lieue pour une personne si la voiture est attelée d'un seul cheval. S'il y a deux chevaux, le prix est de trente-six sous. Il n'y a pas d'hôtel le long de la route. Les voyageurs sont obligés d'emporter avec eux provisions et liqueurs. Il n'y a pas moins de six rivières à traverser sur la route de Montréal. Celle de Trois-Rivières a trois milles de largeur et celle de Montréal trois quarts de mille de large. Les chemins sont généralement dans un très mauvais état. Les grands voyers qui sont chargés de faire exécuter les lois relatives à l'entretien des chemins ne s'occupent guère de leur affaire à cause du maigre salaire qu'on leur donne."

Environ un an plus tard (16 mars 1812), sir George Prevost déclarait que M. Heriot avait fait des arrangements pour le transport de la malle entre Québec et Halifax. Mais pour mettre ces arrangements à effet, il était nécessaire d'ouvrir un chemin à travers le pays inoccupé entre Québec et Fredericton, et de donner certains avantages aux colons qui voudraient s'établir le long de ce chemin. "La nécessité d'une route sûre devient chaque jour de plus en plus évidente, si on considère l'état de choses aux États-Unis." C'était l'opinion de Prevost que la malle viendrait aussi vite en hiver, par voie de Halifax que par la route de New-York et il recommandait que la malle fut envoyée par Halifax le plus tôt possible.

L'établissement d'une ligne de bateaux à vapeur entre Québec et Montréal améliora aussi sensiblement le service des postes.

Sous Prevost, la navigation océanique s'améliora beaucoup car les dépêches de Québec étaient souvent délivrées à Londres cinq ou six semaines après leur départ de la capitale. La dépêche de Prevost datée de Montréal le 22 octobre 1812 fut remise à lord Bathurst le 26 novembre suivant.

E. CRUIKSHANK

La famille Bruchési. (VII, II, 781.)— Le premier Bruchési qui vint s'établir au Canada, Paul Dominique, était né à Rome, vers 1790. Il vint ici en qualité d'officier dans l'armée anglaise. Il épousa à Montréal, en 1815, Carmel Parfetti, née à Naples et arrivée au Canada vers 1809. Elle mourut à Montréal le 16 mai 1883. Son époux était mort depuis 1832. Ils eurent deux enfants : 1^o Catherine Bruchési, née en 1817 et morte non mariée le 31 décembre 1882 ; 2^o Paul-Dominique Bruchési, né à Montréal le 9 juillet 1819.

Paul-Dominique Bruchési, négociant, épousa Caroline Aubry, fille de Jean-Baptiste Aubry et de Adélaïde Martin dit Ladouceur. M. Bruchési décéda à Montréal le 17 mai 1881. Madame Bruchési vit encore.

Elle fut mère de sept enfants : 1^o Marie-Caroline, née et décédée en 1854 ; 2^o Louis-Joseph-Paul-Napoléon, archevêque de Montréal ; 3^o Joseph-Barthélemy, négociant à Montréal ; 4^o André-Fortunat, décédé à l'âge de un an en 1860 ; 5^o Charles-Benjamin, avocat à Montréal ; 6^o Jacques-Denis-Avila, décédé à Montréal, le 30 novembre 1889 ; 7^o Marie-Carmélia, mariée à J.-A. Plessis-Beair, marchand de Saint-Eustache.

G.-F. BAILLARGÉ

Le Capitaine William G. Robins. (IV, IX, 512). En 1812, deux régiments étrangers, les Meurons et les Watteville, passèrent au Canada. C'est en qualité de lieutenant dans le premier de ces régiments que William G. Robins vint ici.

Après la guerre ces deux régiments furent licenciés et plusieurs officiers s'établirent dans notre pays, entre autres William-G. Robins.

Robins vint, en 1815, s'établir à Drummondville avec son ancien chef, le colonel F.-G. Herriot.

Le 11 décembre 1830, il était nommé registrateur du comté de Drummond.

Il mourut en juin 1847.

M. Robins était un homme de haute intelligence et d'une éducation soignée ; tout respirait en lui le parfait gentilhomme.

L'histoire de sa conversion au catholicisme est palpitante d'intérêt.

Homme de conviction, M. Robins cherchait la vérité avec ardeur. Souvent il conversait avec le vieux notaire David, de Nicolet, qui était fort en controverse.

M. Robins était convaincu de la vérité de la religion catholique, excepté sur un point : La présence réelle de Jésus-Christ au saint Sacrement.

Il expose son dernier doute à M. David en lui disant :
“ Si ce n'était point de ce dernier dogme que l'Eglise propose à votre croyance, je serais des vôtres.”

Le notaire réfléchit et dit :

— Dieu n'est pas tout-puissant ?

— Comment, vous blasphémez !

— Non, mais c'est vous qui le faites, puisque vous refusez à Dieu le pouvoir de changer le pain en son corps et le vin en son sang adorable.

— Notaire, vous avez raison ; je n'hésite plus : je suis catholique.

La conversion de M. Robins fut sincère ; sa vie et sa mort surtout, furent édifiantes.

L'ABBÉ J.-O. PRINCE

QUESTIONS

784—Est-il vrai que le grand explorateur, sir John Franklin, a fait du service au Canada ? NAVIG.

785—Paul Dupuis, seigneur de l'Île-aux-Oies était-il le Paul Dupuis, sieur de Lislois, qui fut lieutenant de la prévôté de Québec ? A. B. R.

786—Où et quand est mort le célèbre apostat abénaquis Pierre-Paul Osunkhirhine, plus connu sous le nom de Masta ? REL.

787—Les deux fils de Jean Bourdon, les sieurs de Dombourg et d'Autray, ont-ils laissé des descendants au Canada ? C. A. R.

788—A-t-on fait plusieurs recensements du Canada sous le régime français ? Le détail de ces différents recensements a-t-il été conservé quelque part ? ENUMÉ.

789—Que devint l'apostat Gavazzi, qui fut la cause d'une si sanglante émeute à Montréal il y a un demi-siècle, après son passage en notre pays ? REL.

790—Est on enfin fixé sur l'origine et la signification du mot Québec ? QUEB.

791—Je lis dans le *Répertoire du clergé canadien* : " En 1779, il (M. Huet de La Valinière) passa dans le diocèse de Baltimore par ordre du gouvernement d'alors." Pourquoi ce prêtre fut-il expulsé du Canada ? XXX

792—M. Dufrost, mort curé de Boucherville, en 1790, n'a-t-il pas écrit une vie de sa mère, la vénérable madame d'Youville, née Marie-Marguerite Dufrost de Lajemmerais, fondatrice des Sœurs Grises de Montréal ? Cette vie a-t-elle été publiée ? CURÉ